

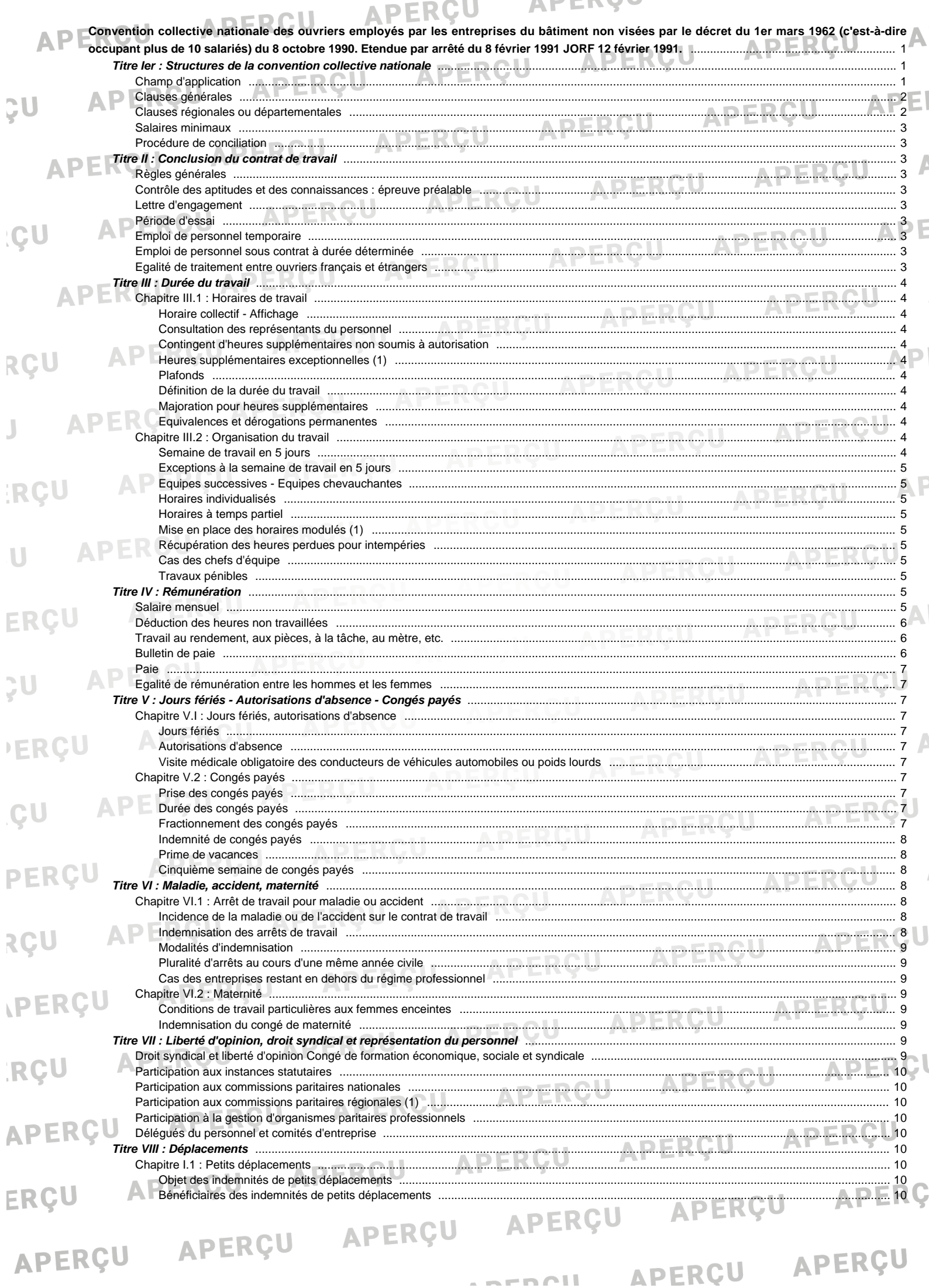
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT NON VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER
MARS 1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT PLUS DE 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990. ETENDUE PAR

IDCC 1597

Brochure 3258

TEXTE INTÉGRAL

28/04/2024



Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991. 1

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale 1

Champ d'application 1

Clauses générales 2

Clauses régionales ou départementales 2

Salaires minimaux 3

Procédure de conciliation 3

Titre II : Conclusion du contrat de travail 3

Règles générales 3

Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable 3

Lettre d'engagement 3

Période d'essai 3

Emploi de personnel temporaire 3

Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée 3

Egalité de traitement entre ouvriers français et étrangers 3

Titre III : Durée du travail 4

Chapitre III.1 : Horaires de travail 4

Horaires collectif - Affichage 4

Consultation des représentants du personnel 4

Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation 4

Heures supplémentaires exceptionnelles (1) 4

Plafonds 4

Définition de la durée du travail 4

Majoration pour heures supplémentaires 4

Equivalences et dérogations permanentes 4

Chapitre III.2 : Organisation du travail 4

Semaine de travail en 5 jours 4

Exceptions à la semaine de travail en 5 jours 5

Equipes successives - Equipes chevauchantes 5

Horaires individualisés 5

Horaires à temps partiel 5

Mise en place des horaires modulés (1) 5

Récupération des heures perdues pour intempéries 5

Cas des chefs d'équipe 5

Travaux pénibles 5

Titre IV : Rémunération 5

Salaires mensuels 5

Déduction des heures non travaillées 6

Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc. 6

Bulletin de paie 6

Paie 7

Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes 7

Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence - Congés payés 7

Chapitre V.1 : Jours fériés, autorisations d'absence 7

Jours fériés 7

Autorisations d'absence 7

Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds 7

Chapitre V.2 : Congés payés 7

Prise des congés payés 7

Durée des congés payés 7

Fractionnement des congés payés 7

Indemnité de congés payés 8

Prime de vacances 8

Cinquième semaine de congés payés 8

Titre VI : Maladie, accident, maternité 8

Chapitre VI.1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident 8

Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail 8

Indemnisation des arrêts de travail 8

Modalités d'indemnisation 9

Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile 9

Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel 9

Chapitre VI.2 : Maternité 9

Conditions de travail particulières aux femmes enceintes 9

Indemnisation du congé de maternité 9

Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel 9

Droit syndical et liberté d'opinion Congé de formation économique, sociale et syndicale 9

Participation aux instances statutaires 10

Participation aux commissions paritaires nationales 10

Participation aux commissions paritaires régionales (1) 10

Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels 10

Délégués du personnel et comités d'entreprise 10

Titre VIII : Déplacements 10

Chapitre I.1 : Petits déplacements 10

Objet des indemnités de petits déplacements 10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements 10

Zones circulaires concentriques	11
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II.2 : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	11
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
CHSCT	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	13
Préavis	13
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Emploi des handicapés	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	14
Titre XII : Classification des ouvriers	15
Préambule	15
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	16
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	16
Polyvalence	17
Evolution de carrière	17
Suivi de l'application dans l'entreprise	17
Barèmes de salaires minimaux	17
Entrée en vigueur	17
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	17
Titre XIII : Dispositions finales	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation de l'accord national du bâtiment du 21 octobre 1954	18
Adhésion	18
Textes Attachés	18
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	18
Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	18
Préambule	18
Champ d'application	18
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	19
Dépôt	19
Extension	19
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	19
Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	19
I. - PRESENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BATIMENT (+)	19
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION (+)	20
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX (+).	21
IV. - LEXIQUE (+).	21
Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	22
IV. - Article 1 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 2 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 3 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 4 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
IV. - Article 5 du décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1).	22
Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	23
Champ d'application	23
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	23
Conditions de mise en oeuvre et concertation avec les salariés	23
Dispositions conventionnelles	23
Définition de la durée du travail	23

Rémunérations des heures de déplacement	23
Modalités de mise en oeuvre de la modulation du temps de travail	24
Départ au cours de la période de référence	24
Rémunération	24
Contingent annuel d'heures supplémentaires	24
Compte épargne temps	24
Temps partiel	24
Intempéries	25
Prime de vacances	25
Chômage partiel	25
Embauches	25
Groupements d'employeurs	25
Personnel d'encadrement	25
Réexamen de l'accord	25
Suivi de l'accord	25
Entrée en vigueur	25
Extension	25
Dépôt légal-Communication	25
Avenant n° 1 du 17 mars 2004 relatif aux heures supplémentaires	26
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	26
Exposé des motifs	26
Objet de l'accord	26
Mise en oeuvre de l'astreinte	26
Fréquence	26
Délai de prévenance	26
Matériel	27
Bases de l'indemnisation	27
Montant minimum des indemnisations 2004	27
Date d'application	27
Observation	27
Champ d'application	27
Dépôt	27
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	27
Préambule	27
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	28
Adhésion par lettre du 31 mars 2010 de la FNCFB CFTD à l'accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation	28
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	28
Préambule	28
Annexe	29
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	31
Annexe	32
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	32
Annexe	33
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	33
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	34
Préambule	34
Deuxième partie Clauses professionnelles	34
Troisième partie Dispositions finales	36
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	36
Préambule	36
Titre Ier Diagnostic actualisé	36
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	37
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	37
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	38
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	40
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	40
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	40
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	40
Titre IX Cadre juridique	40
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	41
Préambule	41
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	42
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	42
Préambule	43
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	43
Préambule	43
Accord du 5 novembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Île-de-France hors Seine-et-Marne)	44
Préambule	44
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	45
Préambule	45
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	49
Préambule	49
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	49
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 7 du 27 avril 2023 relatif aux oeuvres sociales	50
Préambule	50



Textes Salaires	51
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacement	51
Indemnités de déplacements (Ain)	51
Ain Avenant du 22 février 2007	53
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2007 (Ain)	53
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	54
Indemnité de petits déplacements	54
Indemnité de grands déplacements	55
Annexe	55
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	56
Indemnités de petits déplacements	56
Indemnité de grand déplacement	57
Annexe	57
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	58
Indemnités de petits déplacements	58
Indemnités de grands déplacements	59
Annexe	59
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	60
Annexe	61
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	62
Indemnités de petits déplacements	63
Indemnité de grand déplacement	63
Annexe	63
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	65
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	65
Annexe	66
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	67
Annexe	68
Ain Accord du 22 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	68
Annexe	69
Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	70
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	71
Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	72
Salaires et indemnités de petits déplacements au 1er avril 2006 (Alsace)	72
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	72
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	73
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	74
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	74
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	74
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	75
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	75
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	76
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	76
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	77
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	77
Aquitaine Accord du 25 juin 2003	77
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	77
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006	78
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	79
Annexe	79
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	79
Annexe	79
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	80
Annexe	80
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	81
Annexe	81
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	81
Annexe	81
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	82
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	82
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	83
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	84
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	85
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	85
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	86
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	87
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	88
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	88
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	89
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	89
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	90
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	90
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	90
Auvergne Accord du 19 juin 2006 relatif aux rémunérations minimales à compter du 1er juillet 2006	91
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juillet 2007	92

Auvergne Accord du 19 juin 2006	92
Indemnités de repas et petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (Auvergne)	92
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2007	92
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	93
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	93
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	94
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	94
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	95
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	95
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	95
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	96
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	97
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	97
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	97
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	98
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	98
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	99
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	99
Annexe	100
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	100
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	100
Auvergne - Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	101
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	102
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	102
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	103
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	104
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	104
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 septembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2022	105
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	106
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 15 mars 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	106
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 28 juin 2023 relatif aux salaires	107
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 11 décembre 2023 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2024	108
Bretagne Avenant du 26 mars 2001	108
Salaires à compter du 1er avril 2001 et jusqu'au 31 mars 2002	108
Bretagne Accord du 26 mars 2002	109
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	109
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	109
Régime d'indemnisation des petits déplacements du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	110
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	110
Salaires du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Bretagne)	110
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires minima à compter du 1er avril 2007	111
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	111
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires minima au 1er avril 2008	112
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	113
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	113
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	114
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	114
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	115
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	116
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	116
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	117
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	117
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	118
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	119
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	119
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	120
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	120
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	121
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	122
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	122
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	123
Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	124
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	125
Préambule	125
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	125
Préambule	125
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	126
Préambule	126
Bretagne Avenant n° 3 du 28 septembre 2022 relatif au barème des salaires mensuels minimaux	127
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	127
Préambule	127
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2023	128
Préambule	128
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	128
Préambule	129

Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2024	129
Préambule	129
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	130
Préambule	130
Bourgogne Avenant n° 20 bis du 15 septembre 2006	130
Bourgogne Avenant n° 10 bis du 15 septembre 2006 relatif aux salaires minimaux	131
Bourgogne Avenant n° 11 bis du 23 novembre 2007 relatif aux salaires minima (1)	131
Bourgogne Avenant n° 21 bis du 23 novembre 2007 relatif au barème des indemnités de petits déplacements	132
Bourgogne Avenant n° 12 bis du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	132
Bourgogne Avenant n° 22 bis du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	133
Bourgogne Avenant n° 23 bis du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	133
Bourgogne Avenant n° 13 bis du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	133
Bourgogne Avenant n° 24 bis du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	134
Bourgogne Avenant n° 14 bis du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	134
Bourgogne Avenant n° 25 bis du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	135
Bourgogne Avenant n° 15 bis du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	135
Bourgogne Avenant n° 26 bis du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	136
Bourgogne Avenant n° 16 bis du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	136
Bourgogne Avenant n° 27 bis du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	137
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	137
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	138
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	139
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements	139
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	140
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	141
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	141
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	142
Préambule	142
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	142
Préambule	142
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	143
Préambule	143
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	143
Préambule	144
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2023	144
Préambule	144
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2023	144
Préambule	145
Centre Accord du 2 avril 1991	145
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1991	145
Centre Accord du 17 octobre 1995	145
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er novembre 1995	145
Centre Accord du 5 avril 2001	146
Salaires à compter du 1er mai 2001	146
Centre Accord du 4 novembre 2003	146
Salaires (rémunérations minimales)	146
Centre Avenant du 20 juillet 2005	147
Indemnités de petits déplacements (Centre)	147
Centre Accord du 20 juillet 2005 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er septembre 2005	147
Centre Accord du 9 octobre 2006	148
Centre Accord du 9 octobre 2006	148
Salaires minimaux à compter du 1er novembre 2006 (Centre).	148
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2008	149
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	149
Centre Accord du 13 septembre 2007 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2007	150
Centre Accord du 16 septembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2008	150
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er octobre 2009	151
Centre Accord du 29 septembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2009	151
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2010	152
Centre Accord du 11 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	152
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2011	153
Centre Accord du 28 septembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2011	153
Centre Accord du 13 février 2012 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mars 2012	154
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2012	154
Centre Accord du 26 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2012	155
Centre Accord du 18 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	155
Centre Accord du 11 septembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2013	156
Centre Accord du 17 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	156
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2014	157
Centre Accord du 6 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2014	157
Centre Accord du 30 mars 2015 relatif aux salaires minimaux	158
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016 (Centre)	158
Centre Accord du 29 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	159
Centre Val de Loire Accord du 6 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	159
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	160
Centre-Val de Loire Accord du 25 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	160

Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	161
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	161
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2020	162
Centre-Val de Loire Accord du 5 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	162
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2021	163
Préambule	163
Centre-Val de Loire Avenant du 15 avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	163
Préambule	163
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	164
Préambule	164
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	165
Préambule	165
Centre-Val de Loire Accord du 16 mai 2022 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	165
Préambule	166
Centre-Val de Loire Accord du 19 octobre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er novembre 2022	166
Préambule	167
Centre-Val de Loire Accord du 4 juillet 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er août 2023	167
Préambule	167
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er août 2023	168
Préambule	168
Champagne-Ardenne Accord du 10 mai 2001 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2001	168
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003	169
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	169
Salaires à compter du 1er avril 2004	169
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007	170
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	170
Préambule	170
Participants	171
Nombre de personnes indemnisées	171
Compensation des pertes de salaires	171
Frais de déplacement	171
Frais de repas	171
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	171
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	171
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	171
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires au 1er septembre 2008	171
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	172
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	172
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	172
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	173
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	173
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	174
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	174
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	175
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	175
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	176
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	176
Corse Accord du 11 février 1991	176
Salaires à compter du 1er mai 1991	177
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	177
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	177
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	177
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	178
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	178
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	179
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	180
Préambule	180
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	180
Préambule	180
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	181
Préambule	181
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	182
Préambule	182
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux salaires	183
Préambule	183
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	183
Préambule	183
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006	184
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	184
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	184
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	185
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	185
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	186
Annexe	187
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	187
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	188



Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	188
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	189
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	189
Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	190
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	190
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	191
Drôme-Ardèche Accord du 4 novembre 2022 relatif au barème d'indemnités de petits déplacements des ouvriers	192
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	192
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007	193
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté)	193
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	194
Annexe	194
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	195
Annexe	195
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	196
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	196
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	197
Annexe	197
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	198
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	198
Annexe	199
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	199
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	199
Annexe	200
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	201
Annexes	201
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	202
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	202
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	203
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	203
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	204
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	204
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	205
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	206
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	206
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	207
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	208
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	208
Grand Est Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minima au 1er novembre 2022	209
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux salaires minima au 1er mars 2023	209
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2023	210
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	211
Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	211
Haute-Savoie Accord du 14 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	212
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2017	212
Préambule	212
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	213
Préambule	213
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	214
Préambule	214
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	215
Préambule	215
Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	216
Préambule	216
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	217
Préambule	217
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	217
Préambule	217
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	218
Préambule	218
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	219
Préambule	219
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	220
Préambule	220
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux	221
Préambule	221
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 22 septembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	222
Préambule	222
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 14 décembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2023	222
Préambule	222
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 14 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	223
Préambule	223
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 28 juin 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2023	224
Préambule	224
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	225
Préambule	225

Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	225
Préambule	226
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	226
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	227
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	227
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	228
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	228
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	229
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux salaires minima	229
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	230
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	230
Préambule	231
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	231
Préambule	231
Isère Accord départemental du 12 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	232
Préambule	232
Isère Accord du 11 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	233
Préambule	233
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	233
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	233
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000	234
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	234
Languedoc Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	235
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	235
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007	235
Indemnités de petits déplacements et de repas à compter du 1er mars 2007 (Languedoc-Roussillon).	235
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007	236
Salaires minimaux à compter du 1er mars 2007 et du 1er septembre 2007 (Languedoc-Roussillon).	236
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	236
Annexe	237
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	237
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	238
Annexe	238
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	238
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	239
Annexe	239
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	239
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	240
Annexe	240
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	240
Annexe	240
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	241
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	241
Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	242
Salaires des apprentis au 1er janvier 1999	242
Limousin Accord du 1 février 2001	242
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	242
Limousin Accord du 1 février 2001	243
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	243
Limousin Accord du 2 avril 2002	243
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	244
Limousin Accord du 31 janvier 2003	244
Salaires	244
Limousin Accord du 2 avril 2002	244
Salaires	244
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage au 1er janvier 2005	245
Limousin Accord du 10 janvier 2005	246
Limousin Accord du 21 décembre 2006	247
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Limousin).	247
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	247
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	248
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	248
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	249
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	249
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	250
Limousin Accord du 21 décembre 2006	250
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin).	250
Limousin Accord du 21 décembre 2006	251
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	251
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	252
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	253
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	253
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	254
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	254
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	255
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	255

Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	256
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	256
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	257
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	257
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	258
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	258
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	259
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	259
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016	260
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	260
Loire Avenant du 18 juillet 1997	261
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 1997	261
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	262
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	263
Préambule	263
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	264
Préambule	264
Loire Accord départemental du 19 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2023	265
Préambule	265
Loire Accord du 18 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2024	266
Préambule	266
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	267
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	267
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	268
Salaires à compter du 1er juillet 2002	268
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	268
Salaires à compter du 1er octobre 2003	268
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 18 septembre 2003	269
Indemnisation des repas	269
Lorraine Accord du 8 janvier 2003	269
Indemnités de petits déplacements des ouvriers de la région Lorraine	269
Lorraine Accord du 12 janvier 2005	269
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	270
Salaires minima du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 (Lorraine)	270
Lorraine Accord du 10 janvier 2007	270
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Lorraine)	270
Lorraine Avenant du 20 mars 2007	271
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	271
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	272
Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	272
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	273
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	273
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	274
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	274
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	275
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	275
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	276
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	276
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	277
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	277
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	278
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	278
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	279
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	279
Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	280
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001	280
Salaires à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	280
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	281
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	281
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	282
Salaires à compter du 1er mai 1993	282
Installateurs électriciens	282
Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	282
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	282
Installateurs électriciens	282
Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	283
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 1993	283
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires au 1er mars 2010	283
Midi-Pyrénées Accord du 20 avril 2004	284
Indemnités petits déplacements (Midi-Pyrénées)	284
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006	284
Salaires minimaux au 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	284
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	285
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	285
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2008	285
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2008	286

Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	286
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	287
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	287
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	287
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	288
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	288
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	289
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	289
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	290
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	290
Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015 (Midi-Pyrénées)	291
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	291
Salaires au 1er avril et 1er octobre 2001	291
Région Nord-Pas-de-Calais Accord du 18 mars 2004	292
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	293
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	293
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006	293
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	293
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2008	294
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2008	294
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2009	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	295
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	296
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	296
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	297
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	297
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	298
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	298
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	299
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	299
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	299
Basse-Normandie - Avenant n° 13 du 16 février 2006	300
Basse-Normandie - Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	301
Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	301
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	302
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	303
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	304
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	305
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	306
Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	307
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	308
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000	309
Salaires à compter du 1er avril 2001	309
Haute-Normandie Avenant n° 11 du 25 avril 2006 relatif aux salaires applicables au 1er juin et 1er octobre 2006	309
Salaires à compter du 1er juin et 1er octobre 2006 (Haute-Normandie)	309
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006	310
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	310
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	310
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	311
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	311
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	312
Haute-Normandie Avenant n°14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	312
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	313
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	313
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	314
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	315
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	315
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	316
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	316
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	317
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	318
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	318
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	319
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	320
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	320
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	321
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	322
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	322
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux salaires au 1er avril 2023	323
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	323
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	324
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	325
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	325
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	326
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	327



Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	327
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	328
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	329
Préambule	329
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	330
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	330
Préambule	330
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	331
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	331
Préambule	331
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	332
Préambule	332
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	333
Préambule	333
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	333
Préambule	333
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2022	334
Préambule	334
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er décembre 2022	334
Préambule	335
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2023	335
Préambule	335
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2023	336
Préambule	336
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	336
Préambule	337
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005	337
Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	338
Salaires à compter du 1er mars 1993	338
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006	339
Salaires minimaux à compter du 1er octobre 2006 (Pays-de-la-Loire)	339
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	340
Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	340
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	341
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	341
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	342
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	343
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	343
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	344
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	344
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	345
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	346
Préambule	346
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018	346
Préambule	346
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	347
Préambule	347
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	348
Préambule	348
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	348
Préambule	349
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	349
Préambule	349
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	350
Préambule	350
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	351
Préambule	351
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	352
Préambule	352
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	353
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux applicables au 1er décembre 2022	353
Préambule	353
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas-transports-trajets) applicables au 1er décembre 2022	354
Préambule	354
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux salaires minimaux	355
Préambule	355
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas, transports, trajets)	356
Préambule	356
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	357
Picardie Accord du 31 mars 1999	357
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	358
Picardie Accord du 10 avril 2001	358
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	358
Picardie Accord du 25 mars 2005	358
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	359

Picardie Accord du 13 octobre 2005	359
Prime d'outillage à compter du 1er octobre 2005 (Picardie)	359
Picardie Avenant du 13 avril 2006	359
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	359
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006	360
Salaires minimaux au 1er octobre 2006 (Picardie)	360
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	360
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	361
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	361
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	362
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	362
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	363
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	363
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	363
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	364
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	364
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	365
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	365
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	366
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	366
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	367
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	367
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	368
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	368
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	368
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	369
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	369
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	370
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	370
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	371
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2007	371
Annexe	371
Poitou-Charentes - Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2007	372
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	372
Annexe	373
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2008	373
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	373
Annexe	374
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	374
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	374
Annexe	375
Poitou-Charentes - Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	375
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	376
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	376
Annexe	377
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	377
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	378
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	378
Annexe	378
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	379
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	379
Annexe	380
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	380
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	381
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	381
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	382
Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	382
Salaires à compter du 1er mai 1991	382
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	383
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	383
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	383
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	383
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	384
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	384
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	384
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	384
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	385
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	385
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur - Avenant du 9 décembre 2004	386
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2005	386
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	386
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006	387
Prime de pénibilité à compter du 1er juillet 2006 (PACA)	387
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	387
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	387
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	388

Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	389
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	389
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	390
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	390
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	391
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	391
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	391
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	392
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	392
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	393
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	393
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	394
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	394
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	395
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	395
Préambule	395
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	396
Préambule	396
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	397
Préambule	397
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	397
Préambule	398
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	398
Préambule	398
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	399
Préambule	399
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	399
Préambule	399
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	400
Préambule	400
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif aux salaires	401
Préambule	401
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements	401
Préambule	401
Rhône Accord du 29 février 2000	402
Indemnités de petits déplacements au 1er mars 2000	402
Rhône Accord du 18 février 2002	402
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	402
Rhône Avenant du 18 février 2002	403
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	403
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux salaires	404
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er février 2006 (Rhône)	404
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2008	404
Préambule	405
Annexe	405
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	405
Annexe	406
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	406
Annexe	406
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	406
Annexe	407
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	407
Annexe	407
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	408
Annexe	408
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	408
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	409
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	410
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	410
Rhône Avenant du 5 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	411
Rhône Accord départemental du 13 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	411
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux appointements minimaux 2006	412
Annexe	412
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux (1)	413
Annexe	413
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	414
Annexe	414
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004	414
Rhône-Alpes Accord du 31 janvier 2007 relatif aux salaires minimaux	415
Annexe	415
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	415
Annexe	416
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	416
Annexe	416
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	417
Annexe	417

Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	417
Annexe	418
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	418
Annexe	418
Sarthe Accord du 4 mai 1995	419
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	419
Savoie Accord du 21 juillet 2006	419
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	419
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	420
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	420
Savoie Accord paritaire du 13 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	421
Savoie Accord paritaire du 15 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	422
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	422
Salaires à compter du 1er mai 1993	422
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	423
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	423
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2002	424
Petits déplacements au 1er janvier 2003	424
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	425
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	425
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	426
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	426
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	427
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	427
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	428
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	429
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	429
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	430
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	430
Préambule	431
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	431
Préambule	431
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	432
Préambule	432
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	432
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	433
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires	433
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	434
Vendée Accord du 18 novembre 2005	435
Indemnités de petits déplacements (repas, transport et trajet) (Vendée)	435
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	435
Salaires à compter du 1er mai 1993	435
Installateurs électriciens	435
Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	436
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993	436
Installateurs électriciens.	436
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	436
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	437
Textes Attachés	437
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	437
Frais de déplacement, découcher et repas	437
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	437
Textes Attachés	438
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	438
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	438
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	439
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	439
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	439
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982	440
Avenant n° 1 du 17 mars 2004	440
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	440
Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.	440
Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	441
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	441
Déclaration d'intention	441
Dispositions générales	441
Champ d'application professionnel	441
Personnels visés	441
Adhésion des entreprises	442
Répartition des cotisations	442
Prestations	442
Extension	442
Avantages acquis	442

Dispositions particulières	442
Application. -Révision. -Dénonciation	442
Textes Attachés	442
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	442
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	442
Champ d'application	443
Entrée en vigueur	445
Champ d'application territorial	445
Adhésion	445
Dispositions finales	445
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics. ...	445
Préambule	446
Titre Ier : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail	446
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	446
2. Période et horaire moyen de modulation	447
3. Mise en oeuvre	447
4. Programmation indicative	447
5. Limites de la modulation et répartition des horaires	447
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	447
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	447
8. Rémunération mensuelle	447
9. Prime de vacances	447
10. Situation des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation	448
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	448
12. Chômage partiel	448
13. Sont annulées les dispositions suivantes	448
14. Allègements de cotisations sociales	448
Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail.	448
Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.	448
Titre IV : Compte épargne-temps.	449
1. Mise en oeuvre	449
2. Ouverture et tenue du compte	449
3. Alimentation du compte	449
4. Utilisation du compte épargne-temps (1)	449
5. Situation du salarié pendant le congé	450
6. Cessation et transmission du compte	450
Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord	450
Dépôt	450
Extension	450
Date d'effet	450
Durée de l'accord	450
Bilan	450
Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP	450
Recommandation relative aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM du BTP	450
Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP	450
Textes Attachés	450
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	451
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	451
Champ d'application	451
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	451
Préambule	452
Mise à la retraite avant 65 ans	452
Indemnités de mise à la retraite	452
Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié	452
Préavis	453
Champ d'application	453
Entrée en vigueur	453
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	453
Préambule	453
Orientations générales	453
Observatoire prospectif des métiers et des qualifications	454
Contrat de professionnalisation	454
Période de professionnalisation	455
Tutorat et rôle de l'encadrement	455
Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation	456
Droit individuel à la formation	456
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés	457
Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés	457
Autres dispositions financières	457
Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle	457
Suivi du présent accord	457
Champ d'application et extension de l'accord	457

Force obligatoire du présent accord	457
Annexes	457
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	457
Contrat de professionnalisation	458
Apprentissage	458
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	458
Textes Attachés	461
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	461
Extension. - Champ	461
Suivi	462
Force obligatoire du présent avenant	462
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	462
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	462
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	462
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	462
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	463
Date d'application	463
Champ d'application	463
Extension	463
Contrat de professionnalisation	463
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	464
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	464
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment.	464
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	465
Rappels concernant les conditions de réussite	465
Date d'application	465
Champ d'application	465
Extension	465
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	465
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	465
Date d'application	466
Champ d'application	466
Dépôt	466
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	466
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	466
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	467
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	467
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	468
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	469
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	470
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	471
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	471
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	471
Formation du maître d'apprentissage	471
Indemnité	471
Mise en oeuvre de l'accord	472
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	472
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	472
Certification des compétences	472
Charte du maître d'apprentissage	472
Durée. - Révision	472
Extension. - Adhésion. - Champ d'application	472
Force obligatoire du présent accord	472
Charte du maître d'apprentissage	472
Mémento pour le maître d'apprentissage	473
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	473
Textes Attachés	476
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	476
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	476
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	477
Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	477
Préambule	477
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	478
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	478
Préambule	478
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	479
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	479
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	480
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	480
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	480
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	481
Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	481

Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique du maître d'apprentissage (Centre)	482
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	482
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	483
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	483
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	483
Préambule	483
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	484
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	484
Préambule	484
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	485
Textes Salaires	485
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	485
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	485
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	486
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	486
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	487
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	487
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	487
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	488
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	488
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	488
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	489
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	489
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	490
Préambule	490
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	490
1er axe de progrès	490
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	490
2e axe de progrès	491
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	491
3e axe de progrès	491
' Qualité de l'accueil et de la formation en CFA '	491
4e axe de progrès	492
Qualité des examens.	492
5e axe de progrès	492
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	492
6e axe de progrès	492
Qualité de l'intégration professionnelle	492
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	493
Textes Attachés	495
Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	495
Engagement de la profession	495
Rémunération. - Indemnités	496
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	496
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	496
Carte d'apprenti	496
Passeport formation	497
Suivi du présent accord	497
Champ d'application et extension de l'accord	497
Force obligatoire du présent accord	497
Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	497
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	497
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	498
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	498
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	502
Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	503
Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	503
Nature des heures de préparation et de réunion	503
Modalités de prise en charge	503
Remboursement des heures d'absence aux entreprises	503
Remboursement des frais de déplacement et de repas	503
Formation des membres des CPNE et CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	503
Suivi de l'accord	503
Précédents accords	503
Extension. - Adhésion. - Champ	503
Annexe	504
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	504
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	508
Préambule	508
Champ d'application	508

<i>Définition du travail de nuit</i>	508
<i>Organisation du travail de nuit</i>	508
<i>Durée du travail applicable</i>	508
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	509
<i>Garanties particulières</i>	509
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	509
<i>Affectation particulière</i>	509
<i>Maternité</i>	509
<i>Formation professionnelle</i>	509
<i>Egalité professionnelle</i>	509
<i>Entrée en vigueur</i>	509
<i>Dépôt</i>	509
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	509
Accord du 4 décembre 2009 relatif au financement de la formation professionnelle	510
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	510
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	511
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	511
<i>Préambule</i>	511
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	512
TITRE II RÉMUNÉRATION	512
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	513
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	513
TITRE V DIVERSITÉ	514
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	514
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	514
<i>Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique</i>	514
<i>Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers</i>	515
Accord du 15 septembre 2010 relatif à la mise en place d'une commission paritaire de validation	515
<i>Préambule</i>	515
<i>Annexes</i>	517
Textes Attachés	517
Avenant n° 1 du 14 janvier 2014 relatif au crédit d'heures et à la saisine de la commission	517
Annexe	518
Avenant n° 2 du 7 janvier 2016 à l'accord du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords	518
<i>Préambule</i>	519
<i>Annexe</i>	519
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	520
<i>Préambule</i>	520
Titre Ier Diagnostic préalable	520
Titre II Réduction des poly-expositions	521
Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail	522
Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires	522
Titre V Développement des compétences et des qualifications	523
Titre VI Maintien dans l'emploi	523
Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière	523
Titre VIII Suivi de l'accord	523
Titre IX Autres dispositions	523
<i>Annexe</i>	524
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	540
<i>Préambule</i>	540
Textes Attachés	540
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	540
<i>Préambule</i>	541
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	541
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	542
<i>Préambule</i>	542
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	543
1. Dispositions relatives au bâtiment	543
2. Dispositions relatives aux travaux publics	544
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	544
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	544
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	545
Titre IV Dispositions diverses	546
Textes Attachés	546
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	546
<i>Préambule</i>	546
<i>Annexes</i>	549
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	550
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	550
<i>Annexe</i>	551
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	555

Préambule	555
Titre Ier Diagnostic préalable	555
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	556
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	556
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	557
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	559
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	559
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	559
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	559
Titre IX Cadre juridique	560
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	560
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	561
Préambule	561
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	561
Préambule	561
Annexe I	563
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif aux plans d'épargne interentreprises	563
Préambule	563
Champ d'application	563
Modalités d'adhésion	564
Mise en oeuvre	564
Gestion financière	564
Droits d'entrée	565
Réinvestissement des revenus	565
Changement de FCPE	565
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	565
Information des bénéficiaires	566
Dispositions diverses	566
Annexes	567
Textes Attachés	571
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (TP)	571
Préambule	571
Champ d'application	571
Modalités d'adhésion	572
Mise en oeuvre	572
Gestion financière	572
Droits d'entrée	573
Réinvestissement des revenus	573
Changement de FCPE	573
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	573
Information des bénéficiaires	574
Dispositions diverses	575
Annexes	576
Accord-cadre du 25 janvier 2018 instituant les plans d'épargne interentreprises (BTP)	578
Préambule	578
Champ d'application	579
Modalités d'adhésion	579
Mise en oeuvre	579
Gestion financière	579
Droits d'entrée	580
Réinvestissement des revenus	580
Changement de FCPE	580
Structures de pilotage, de gestion et de contrôle	580
Information des bénéficiaires	581
Dispositions diverses	582
Annexes	583
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs aux plans d'épargne interentreprises	587
Préambule	587
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au règlement du plan d'épargne salariale à 5 ans	588
Préambule	588
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	588
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	589
Régime social et fiscal	590
Règles d'indisponibilité	590
II. - Accord de participation volontaire	591
III. - Dispositions diverses	592
Textes Attachés	593
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(TP)	593
Préambule	593
I. - Dispositions spécifiques au PEI-BTP	593
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI-BTP)	593
Régime social et fiscal	595
Règles d'indisponibilité	595
II. - Accord de participation volontaire	595

III. - Dispositions diverses	597
Accord du 25 janvier 2018 portant règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)(BTP)	597
Préambule	598
I. - Dispositions spécifiques au PEI BTP	598
Alimentation du plan d'épargne à 5 ans (PEI BTP)	598
Régime social et fiscal	599
Règles d'indisponibilité	600
II. - Accord de participation volontaire	600
III. - Dispositions diverses	602
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du plan d'épargne interentreprises à 5 ans (PEI-BTP)	602
Préambule	602
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 15 janvier 2013 relatif au plan d'épargne salariale (PERCO-BTP)	603
Préambule	603
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	603
Alimentation du PERCO-BTP	604
Régime social et fiscal	605
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ à la retraite et exigibilité des droits	605
II. - Dispositions diverses	606
Textes Attachés	606
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(TP)	606
Préambule	606
I. - Dispositions spécifiques au PERCO-BTP	606
Régime social et fiscal	608
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	608
II. - Dispositions diverses	609
Accord du 25 janvier 2018 relatif au règlement du plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-BTP)(BTP)	609
Préambule	609
I. - Dispositions spécifiques au PERCO BTP	609
Alimentation du PERCO BTP	610
Régime social et fiscal	611
Indisponibilité, modalités de délivrance des avoirs lors du départ en retraite et exigibilité des droits	611
II. - Dispositions diverses	612
Avenant n° 1 du 17 septembre 2020 aux accords-cadres du 25 janvier 2018 relatifs au règlement du PERCO interentreprises (PERCO-BTP)	612
Préambule	612
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	613
Préambule	613
Titre Ier Régime professionnel de participation	614
Titre II Accord professionnel de participation	615
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	615
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	615
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	617
Chapitre IV Information des salariés	617
Titre III Dispositions finales	618
Annexe I	619
Textes Attachés	622
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	622
Préambule	622
Titre Ier Régime professionnel de participation	622
Titre II Accord professionnel de participation	623
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	623
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	624
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	625
Chapitre IV Information des salariés	625
Titre III Dispositions finales	626
Annexe	627
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	628
Préambule	629
Titre Ier Régime professionnel de participation	629
Titre II Accord professionnel de participation	630
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	630
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	631
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	632
Chapitre IV Information des salariés	632
Titre III Dispositions finales	633
Annexe	634
Accord du 13 février 2023 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises des travaux publics à compter du 1er février 2023	637
Préambule	637
Annexes	638
Annexe I	638
Annexe II Accord « clé en main » de participation des travaux publics	640
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	644
Préambule	645
Titre Ier Situation économique	645

Titre II Situation de l'emploi et situation salariale	646
Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi	647
Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche	647
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi	649
Titre VI Cadre juridique	649
Annexe	649
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	650
Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	650
Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation	650
Chapitre III : Mise en oeuvre	652
Annexes	653
Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	653
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	654
Textes Attachés	656
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	656
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	657
Annexe	659
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	659
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	660
Chapitre III Mise en oeuvre	662
Textes Salaires	662
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	662
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	663
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	663
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	663
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	663
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	664
Préambule	664
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)	NV-1
Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)	NV-1
Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)	NV-1
Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)	NV-2
Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)	NV-2
Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)	NV-4
Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)	NV-4
Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)	NV-4
Accord du 4 novembre 2016	NV-42
Accord du 4 novembre 2016	NV-42
Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)	NV-42
Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)	NV-43
Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)	NV-44
Accord du 13 février 2017 (Lorraine)	NV-44
Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)	NV-45
Accord indemnités IPD et de repas de nuit (6 novembre 2017) (Isère)	NV-45
Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)	NV-46
Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)	NV-46
Avenant avenant n°2 IPD et repas de nuit Isere (3 décembre 2018) (Région Auvergne-Rhône-Alpes ? Département de l'Isère)	NV-47
Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)	NV-47
Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019	NV-48
Avenant n° 2 salaires minima 2019 (17 janvier 2019) (Grand Est)	NV-50
Avenant themes et calendrier des negociations 2020-2021 (30 juin 2020)	NV-51
Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)	NV-52
Accord du 7 octobre 2022 (Occitanie)	NV-53
Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire) (IPD)	NV-54
Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire)	NV-54
Accord du 19 octobre 2022 (Centre-Val de Loire)	NV-55
Accord IPD 2024 (+10) (18 décembre 2023) (Drôme et Ardèche)	NV-56
Accord IPD 1 avril 2024 (+10) (14 février 2024) (Ain)	NV-56
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.

Signataires	
Organisations patronales	Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT ;
Organisations adhérentes	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) par lettre du 15 janvier 1991.
Organisations dénonçantes	Syndicat général du Bâtiment T.P. et industries annexes du Rhône (FO) de l'article 3 de l'accord du 24 décembre 1976 par lettre du 19 septembre 1991.

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

-d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, à l'exception de ceux visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 (1) ;

-d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées :

21.06.-Construction métallique.

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03.-Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique.

Sont visées :

-les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10.-Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins (2).

55.12.-Travaux d'infrastructure générale.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20.-Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales.

Sont visées dans cette rubrique :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :

-les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;

-les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30.-Construction d'ossatures autres que métalliques.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;

-les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de dix étages et plus).

55.31.-Installations industrielles, montage-levage.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :

-les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;

-les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40.-Installation électrique.

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

-les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;

-pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;

-les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;

-les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50.-Construction industrialisée.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60.-Maçonnerie et travaux courants de béton armé.

Sont visées :

-pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70.-Génie climatique.

Sont visées :

-les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

-les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;

-les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;

-les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71.-Menuiserie-Serrurerie.

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

-les entreprises de charpente en bois ;

-les entreprises d'installation de cuisine ;

-les entreprises d'aménagement de placards ;

-les entreprises de fabrication et pose de parquet (à l'exception des parquets mosaïques) ;

-les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique intérieure, extérieure y compris les murs-rideaux) (pose associée ou non à la fabrication) ;

-les entreprises de charpente et de maçonnerie associées ;

-les entreprises de serrurerie intérieure et extérieure du bâtiment (fabrication, pose et réparation) (+) ;

-les entreprises de pose de petite charpente en fer pour le bâtiment ;

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.11	8
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 6.13	9
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article 4.2	6
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)	Article	
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)		
	Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.)		
	Délai de prévenance (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Délai de prévenance (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
Délai de prévenance (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))			
Astreintes	Exposé des motifs (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Exposé des motifs (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Exposé des motifs (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Fréquence (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Fréquence (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Fréquence (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
	Matériel (Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1))		
Champ d'application			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	18
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	437
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	437
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	438
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	439
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	439
	Annexe I : du 8 octobre 1990 à la convention collective nationale	22
1990-10-08	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) du 8 octobre 1990. Etendue par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	1
	Guide d'utilisation de la classification nationale (+) convention collective nationale du 8 octobre 1990	19
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	440
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1991-02-11	Corse Accord du 11 février 1991	
1991-04-02	Centre Accord du 2 avril 1991	
1991-12-17	Provence Alpes-Côte-d'azur - Accord du 17 décembre 1991	
1992-12-16	Midi Pyrénées Accord du 16 décembre 1992	
1993-01-29	Région parisienne Avenant n° 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993	
	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord n° 3 du 4 mai 1993	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-05-04	Sarthe Accord du 4 mai 1995	
1995-10-17	Centre Accord du 17 octobre 1995	
1996-03-18	Alsace Accord n° 6 du 18 mars 1996 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1996	
1997-04-17	Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997	
1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	
1997-07-18	Loire Avenant du 18 juillet 1997	
1998-09-25	Accord départemental du 25 septembre 1998 relatif à la réduction et aménagement du temps de travail (Jura)	
1998-10-16	Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998	
1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	
1998-12-14	Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998	
1999-03-3	marc 1999	
2000-02-2		
2000-07-0		
2000-11-2		
2000-12-0		
2001-02-0		
2001-02-2		
2001-03-2		
2001-04-0		
2001-04-1		
2001-04-1		
2001-05-1		
2002-02-1		
2002-02-1		
2002-03-2		
2002-04-0		
2002-07-0		
2002-09-1		
2002-12-1		
2003-01-0		
2003-01-3		
2003-06-2		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT NON VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER
MARS 1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT PLUS DE 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990. ETENDUE PAR

IDCC 1597

Brochure 3258

SYNTHÈSE

28/04/2024

Remarques

I. Signataires

a. **Organisations patronales**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. **Syndicats de salariés**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

II. Champ d'application

a. **Champ d'application professionnel**

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. **Champ d'application territorial**

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai

a. **Epreuve préalable**

b. **Contrat de travail**

c. **Période d'essai**

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. **Ancienneté**

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre IX
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification

a. **Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. **Classification non étendue du 7 mars 2018**

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités

a. **Salaires de base**

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunération des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. **Indemnités et primes**

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels

c. **Chèques-vacances**

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

a. **Temps de travail**

- i. Durée du travail et amplitude
- ii. Organisation du travail
- iii. Modulation
- iv. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- v. Heures supplémentaires
- vi. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vii. Heures perdues pour intempéries
- viii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- ix. Travail de nuit

b. **Repos et jours fériés**

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. **Congés**

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. **Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais**

VII. Déplacements professionnels
a. Petits déplacements
i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
ii. Détermination des indemnités de petits déplacements
b. Grands déplacements
i. Indemnité journalière de grand déplacement
ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
iii. Voyages de détente
iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement
VIII. Formation professionnelle
a. Opérateur de Compétences (OPCO)
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)
c. Les contrats de professionnalisation
i. Durée du contrat de professionnalisation
ii. Rémunération
iii. Fonction tutorale
d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
e. L'apprentissage
i. Rémunération des apprentis - indemnités
ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé
IX. Maladie, accident du travail, maternité
a. Maladie ou accident
i. Garantie d'emploi
ii. Indemnisation des arrêts de travail
iii. Ancienneté
b. Maternité - adoption
i. Réduction d'horaire
ii. Indemnisation du congé de maternité
iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption
X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales
a. Retraite complémentaire
i. Institution de retraite complémentaire
ii. Cotisations
b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 modifié et étendu)
i. Institution de prévoyance
ii. Bénéficiaires
iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
vi. Régime de frais médicaux
vii. Cotisations
viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »
c. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé
i. Organisme assureur
ii. Bénéficiaires
iii. Garanties
iv. Cotisations et répartition
v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié
d. Oeuvres sociales, régime régional
i. Oeuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
ii. Oeuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)
XI. Rupture du contrat
a. Préavis de démission et de licenciement
i. Durée du préavis
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
b. Indemnité de licenciement
i. de la CCN du 8 octobre 1990
ii. de la CCN du 7 mars 2018
c. Licenciement pour fin de chantier
d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)
i. Dispositif
ii. Versement anticipé de l'Indemnité de fin de carrière des ouvriers
iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
iv. Frais médicaux
e. Retraite
i. Préavis de départ et mise à la retraite
ii. Indemnité de départ à la retraite
f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Cette CCN est modifiée par les partenaires sociaux en date du 7 mars 2018, dépôt effectué le 1^{er} juin 2018.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-4 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont

la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus de 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars 2018, l'ancienne CCN du 8 octobre 1990 retrouvent à s'appliquer.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) (adhésion)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois (CFDT)
- La Fédération BATI-MAT-TP (CFTC)
- La Fédération Générale Force Ouvrière Construction (FG-FO)

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).
5531	Installations industrielles, montage-levage	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que : - les entreprises de constructions et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ; - les entreprises de construction de cheminées d'usine.